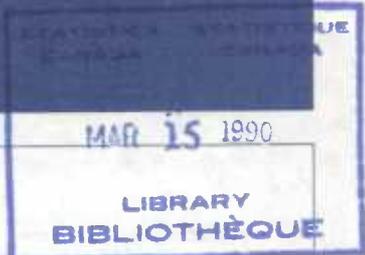




Statistics
Canada

Statistique
Canada



Price: Canada, \$4.70, \$47.00 a year
Other Countries, \$5.60, \$56.00 a year

Prix: Canada, \$4.70, \$47.00 par année
Autres pays, \$5.60, \$56.00 par année

FACTORY SALES¹ OF ELECTRIC STORAGE BATTERIES

VENTES À L'USINE¹ DE BATTERIES D'ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES

January 1990

Janvier 1990

	SCG Code Code CTB	January		Year-to-date ²	
		Janvier		Total cumulatif ²	
		Number of units Nombre d'unités	Value ³ Valeur ³	Number of units Nombre d'unités	Value ³ Valeur ³
Lead-acid batteries, of a type used for starting piston engines - Accumulateurs au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston					
For replacement purposes - Pour remplacement					
- Automotive and Heavy Duty Commercial - Pour automobiles et à grande capacité commercial	8507.10.21 8507.10.22	210,559	11,647,513		
- Other batteries ⁴ - Autres batteries ⁴	8507.10.29	4,411	285,502		
Other lead-acid batteries and cells - Autres accumulateurs et cellules au plomb					
For direct motive power - Servant à fournir la force motrice					
- Large cells ⁵ - Cellules grandes ⁵	8507.20.11	15,426	2,176,809		
- Light industrial batteries ⁶ - Batteries de type industrielle légère ⁶	8507.20.12	x	x		
Stationary cells ⁷ - Cellules fixes ⁷	8507.20.20	x	x		
Other lead-acid batteries - Autres batteries au plomb	8507.20.90	-	-		
Alkaline batteries - Batteries alcalines					
	8507.30 8507.40 8507.80	x	x		
Parts - Pièces	8507.90	-	94,901		
See footnote(s) on page 2.				Voir note(s) à la page 2.	
Industry Division				Division de l'industrie	
March 1990				Mars 1990	



1010024786

Footnotes

- ¹ These data reflect sales to wholesalers and retailers, not retail sales to consumers.
 - ² Cumulative figures will appear in subsequent issues.
 - ³ Factory selling value exclusive of sales tax, excise duties and taxes or outward transportation charges by common or contract carriers.
 - ⁴ Includes marine, recreational vehicle and railroad diesel starting.
 - ⁵ Includes railroad and fork lift, but excludes railroad diesel starting.
 - ⁶ Includes golf cart, wheel chair and sweeper.
 - ⁷ Includes uninterruptible power supply, telecommunications and switchgear applications, and photovoltaic.
- ... figures not available.
- nil or zero.
- r revised figures.
- x confidential, suppressed to meet the requirements of the Statistics Act.

Note

This report reflects the experience of the respondent firms listed in the December 1989 report, plus any deletions or additions since then.

Changes to date: Nil

Commodity coverage is approximately 100%.

Notes

- ¹ Ces statistiques montrent les ventes aux grossistes et aux détaillants, non les ventes au détail aux consommateurs.
 - ² Les chiffres cumulatifs paraîtront dans les numéros ultérieurs.
 - ³ Valeur à la sortie d'usine sans la taxe de vente, les droits et les taxes d'accise ni les frais d'expédition versés à des transporteurs à forfait ou publics.
 - ⁴ Y compris pour bateaux, véhicules récréatifs et le démarrage des locomotives diesel.
 - ⁵ Y compris pour trains et chariots élévateur à fourches, excluant la démarrage des locomotives diesel.
 - ⁶ Y compris pour véhicules de golf, les chaises roulantes et les balais mécaniques.
 - ⁷ Y compris cellules pour blocs d'alimentation ininterrompue, télécommunication et ensembles de communication et photovoltaïque.
- ... nombres indisponibles.
- néant ou zéro.
- r nombres rectifiés.
- x confidentiel, supprimé en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique.

Nota

Le présent rapport traduit l'activité des entreprises répondantes énumérées dans la publication de décembre 1989, compte tenu des suppressions et des additions.

Changements à date: Néant.

Le champ d'observation englobe à peu près tous les produits.

Published under the authority of the Minister of Industry, Science and Technology. All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise without prior written permission of the Minister of Supply and Services Canada.

Publication autorisée par le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Approvisionnements et Services Canada.